CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-162

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVASY

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Sébastien GIORDANO

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250206-2025_162-DE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi du 26 janvier 1984 et conformément à son article 3, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'Etablissement.

Vu la délibération du 17 juin 2021 fixant le taux de promotion des avancements de grade à 100%

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau actuel des emplois ci-dessous :

Cadres ou emplois	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	35
Rédacteur territorial	B	1	2	35
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint administratif	C	1	2	35
Adjoint administratif	C	1	0	28
Filière technique				
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	28
Adjoint technique	C	2	2	35
Adjoint technique	C	1	1	28
Adjoint technique	C	1	1	26
Adjoint technique	C	1	1	24
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1ère classe des écoles maternelles	C	3	3	30
Filière police municipale				
Brigadier-chef ppal de police municipale	C	1	1	35

Considérant que 3 agents de la commune peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Considérant que le départ d'un agent de la Collectivité en 2024 permet de promouvoir un autre agent actuellement adjoint administratif principal 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe sans modifier le tableau des effectifs

Il est proposé à l'assemblée :

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250206-2025_162-DE

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C, filière technique, 28 heures/semaine) et simultanément la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe (catégorie C, filière technique, 28 heures/semaine)
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe (catégorie C, filière technique, 35 heures/semaine) et simultanément la création de l'emploi d'agent de maîtrise (catégorie C, filière technique, 35 heures/semaine)

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1er mars 2025

Cadres ou emplois	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	35
Rédacteur territorial	B	1	2	35
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint administratif	C	1	2	35
Adjoint administratif	C	1	0	28
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	0	1	35
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	0	35
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	0	1	28
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	0	28
Adjoint technique	C	2	2	35
Adjoint technique	C	1	1	28
Adjoint technique	C	1	1	26
Adjoint technique	C	1	1	24
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1ère classe des écoles maternelles	C	3	3	30
Filière police municipale				
Brigadier-chef ppal de police municipale	C	1	1	35

- Les crédits nécessaires étant disponibles au budget, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250206-2025_162-DE

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

Le Maire

MAIRIE DE ST-GERVASY (Gard)

Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250206-2025_162-DE